



UN SERVICE D'INFORMATION JURIDIQUE POUR LES CITOYENS

Lévis travaille en partenariat avec le Centre de justice de proximité de Québec (CJPQ) afin d'offrir gratuitement des services confidentiels d'information juridique, de soutien et d'orientation sur plusieurs sujets d'ordre juridique dans les locaux de la Cour municipale de Lévis.

Vous souhaitez utiliser ce service?

La population de Lévis et de la région de la Chaudière-Appalaches peuvent réserver une consultation pour :

- Obtenir de l'information juridique (et non un avis, voir détails ici-bas)
- Être orientée vers des ressources pour exercer leurs droits
- Être soutenue dans l'établissement de leurs besoins juridiques
- Obtenir de l'information sur les différentes options offertes pour régler un conflit

Le CJPQ peut vous soutenir dans les domaines comme

- le droit criminel et pénal
- le droit familial (séparation, divorce)
- le droit civil (voisinage, propriété, contrats)
- en matière de testament, de succession ou de procédures civiles (petites créances)

Les services non offerts

Le CJPQ n'émet en aucun cas des **avis ou des conseils juridiques**. L'information fournie consiste à donner une explication générale du droit, à présenter les options possibles ou à référer aux lois.

Il ne s'agit pas d'un service d'analyse de dossiers ou de documents et aucune représentation, recherche d'avocat ou texte de plaidoyer ne peut être dispensé.

Les domaines qui exigent des connaissances très spécialisées (brevets, propriété intellectuelle, immigration, droit municipal, etc.) sont exclus.

Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter le

► url.ville.levis.qc.ca/informationjuridique



ÉVÉNEMENTS ET CIRCULATION

Certains événements entraînent la fermeture de rues et des interdictions de stationner. Pour connaître ces activités et leurs effets sur la circulation, visitez régulièrement le ► ville.levis.qc.ca/circulation

Pour connaître tous les événements lévisiens : ► visitezlevis.com



ENTRAVES À LA CIRCULATION SUR L'AVENUE TANIATA



DU 16 MAI AU 30 JUIN

Des travaux de réfection du pavage entraîneront la **fermeture complète de l'avenue Taniata** entre les rues Fontaine et Pierre-Beaumont.

DU 3 AU 30 JUIN

Des travaux de **remplacement de l'éclairage public** seront réalisés entre les rues Fontaine et Beaudoin. La circulation sera maintenue en tout temps dans les deux directions.

Les automobilistes sont priés de suivre la signalisation et les signaleurs sur place.



Planifiez vos déplacements! Pour suivre l'état des travaux →

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Vous faites le grand ménage du printemps?

Débarrassez-vous d'objets particulièrement lourds ou imposants grâce au service de collecte des encombrants. La collecte des encombrants s'effectue toutes les deux semaines, le même jour que la collecte des matières recyclables.

L'inscription est obligatoire et doit être faite avant 15 h le jour ouvrable précédant la collecte.

Inscription et information :
► ville.levis.qc.ca/encombrants
ou composez le 311



APPELS D'OFFRES

SERVICES PROFESSIONNELS POUR DU SUPPORT, DE L'ENTRETIEN ET DU DÉVELOPPEMENT WEB
NO : 2022-55-75

Dépôt des soumissions : avant 14 h, heure en vigueur localement, le **9 juin 2022**, date et heure de la réception des soumissions.

COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS PROVENANT DE LA COLLECTE RÉSIDENNELLE EN BORDURE DE RUE
NO : 2022-50-70

Dépôt des soumissions : avant 14 h, heure en vigueur localement, le **13 juin 2022**, date et heure de la réception des soumissions.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les avis, les documents d'appel d'offres, les termes de ceux-ci ainsi que les résultats sont disponibles par le biais de SÉAO (www.seao.ca) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.



FAIS COMME SOLANGE, TRIE TES VIDANGES!

À partir de maintenant la collecte de déchets reste aux 2 semaines.

TU AS TOUT CE QU'IL FAUT POUR RÉUSSIR.

VISITE TESCAPABLE.CA

JE SUIS LE MOUVEMENT
J'ÉCO-AGIS



CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Vous êtes invités à l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement RV-2022-22-11 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le Schéma d'aménagement et de développement. Cette modification a pour objet la mobilité durable, la qualité des milieux de vie, l'agriculture urbaine, le patrimoine, le paysage, les espaces naturels et récréotouristiques. Elle vise à compléter l'exercice de conformité avec le Plan métropolitain de développement et d'aménagement de la Communauté métropolitaine de Québec.

L'assemblée publique se tiendra :

Le mardi 31 mai 2022, à 18 h 30
À la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 2175, chemin du Fleuve



Vous pouvez soumettre vos questions et commentaires :

- En personne lors de l'assemblée publique
- Par écrit du 3 au 30 mai 2022
à l'adresse courriel ► amenagementterritoire@ville.levis.qc.ca

 En savoir plus au ► ville.levis.qc.ca, page Schéma d'aménagement et de développement.

UTILISER L'EAU DE FAÇON JUDICIEUSE

Afin d'éviter une rupture de service

- Remplissez vos piscines le soir et la nuit, ou attendez un jour de pluie.
- Évitez de laver vos véhicules, allées et aires de stationnement au cours des prochains jours.
- Respectez le règlement interdisant d'arroser le samedi.
- Arrosez votre pelouse entre 20 h et 23 h la journée permise pour votre adresse (c'est simple : les numéros d'adresse pairs peuvent arroser les jours pairs, les numéros impairs peuvent le faire les jours impairs).

En savoir plus ► ville.levis.qc.ca/arrosage



AVIS PUBLIC



VENTE AUX ENCHÈRES

Le samedi 4 juin 2022,

au 344, rue Thomas-Wilson, Lévis, secteur Pintendre (derrière l'édifice Gérard-Dumont).

Une vente aux enchères aura lieu sous la conduite de la firme Gagnon Sénéchal Coulombe inc., huissiers de justice.

À partir de 8 h, les participants pourront observer les articles qui seront vendus.

À compter de 9 h, la vente aux enchères débutera.

Tous les objets énumérés ci-dessous seront vendus séparément ou en lots :

- Divers articles non réclamés provenant du Service de police : vélos, outils, équipements de sports, appareils électriques et autres objets hétéroclites.
- Divers objets appartenant à la Ville : meubles, petits équipements, pièces mécaniques de véhicules, outils ainsi que d'autres objets divers.

Paielement :

Argent comptant et carte de débit
Taxes applicables sur le montant d'achat

Pour toute question, contactez le 311 Lévis

Avis public fait à Lévis, le 12 mai 2022

Par **Vincent Vu**

Directeur de l'approvisionnement

REEMPLIR SA PISCINE AU BON MOMENT C'EST IMPORTANT!

Remplissage permis entre 20 h et 6 h.
Certaines exceptions s'appliquent.

ville.levis.qc.ca

